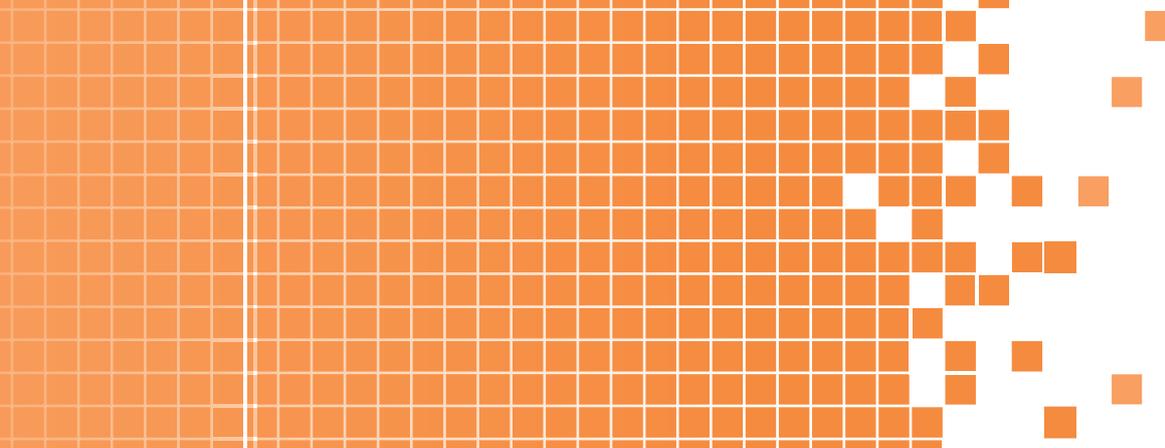


LE RÉSEAU

DES ACTEURS LOCAUX DE L'HABITAT AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

**ATELIER 1 - Séance détaillée du
29 mai 2018**

**Les enjeux de la mise en oeuvre
du logement d'abord**



SOMMAIRE

L'OBJET DE LA SÉANCE DU 29 MAI 2018 **PAGE 1**

TEMPS 1 **PAGE 2**
LE PLAN QUINQUENNAL POUR LE LOGEMENT D'ABORD

TEMPS 2 **PAGE 5**
TABLE RONDE : QUELLE MISE EN ŒUVRE DANS LES TERRITOIRES RETENUS DANS LE CADRE DE L'AMI ?

TEMPS 3 **PAGE 13**
MISE EN ŒUVRE SUR LES AUTRES TERRITOIRES : ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ PAR LA FAS ET LA FAPIL

Les séances du Réseau des Acteurs Locaux de l'Habitat constituent des temps d'échanges riches entre représentants des bailleurs, des collectivités, des autres réseaux de l'habitat, à l'échelle régionale. Quatre fois par an, nous abordons ensemble les thématiques qui font l'actualité et représentent un enjeu pour nos territoires. Ces rencontres, aux contenus importants, sont aussi l'occasion de bénéficier de la vision d'experts. Afin de revenir sur la richesse de ces échanges, nous vous proposons dorénavant un document avec le détail des présentations et des échanges. Ce dernier intervient en complément du Journal du Réseau des Acteurs Locaux de l'Habitat, produit en début d'année, qui revient de manière plus concise sur les quatre séances de l'année précédente sous la forme de témoignages.

Pour la séance du 29 mai 2018, les actes ont été réalisés par Flora Douheret-Senet (Etudiante à l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble - Master Villes Territoires et Solidarités, Développement territorial, politiques urbaines et développement durable).

L'OBJET DE LA SÉANCE DU 29 MAI 2018

Le Réseau des Acteurs est une instance proposée par l'AURA-HLM avec le soutien de la Caisse des Dépôts. Il propose quatre rendez-vous par an sur des thématiques d'actualité liées aux politiques locales de l'habitat. La séance du 29 mai 2018 porte sur les enjeux de la mise en place du plan logement d'abord.

Début 2018, le gouvernement lance son plan quinquennal pour le logement d'abord, annoncé comme une réforme structurelle et ambitieuse. Celle-ci devrait permettre une orientation rapide vers un logement durable, à travers la mobilisation d'un accompagnement des ménages adaptable, modulable et pluridisciplinaire.

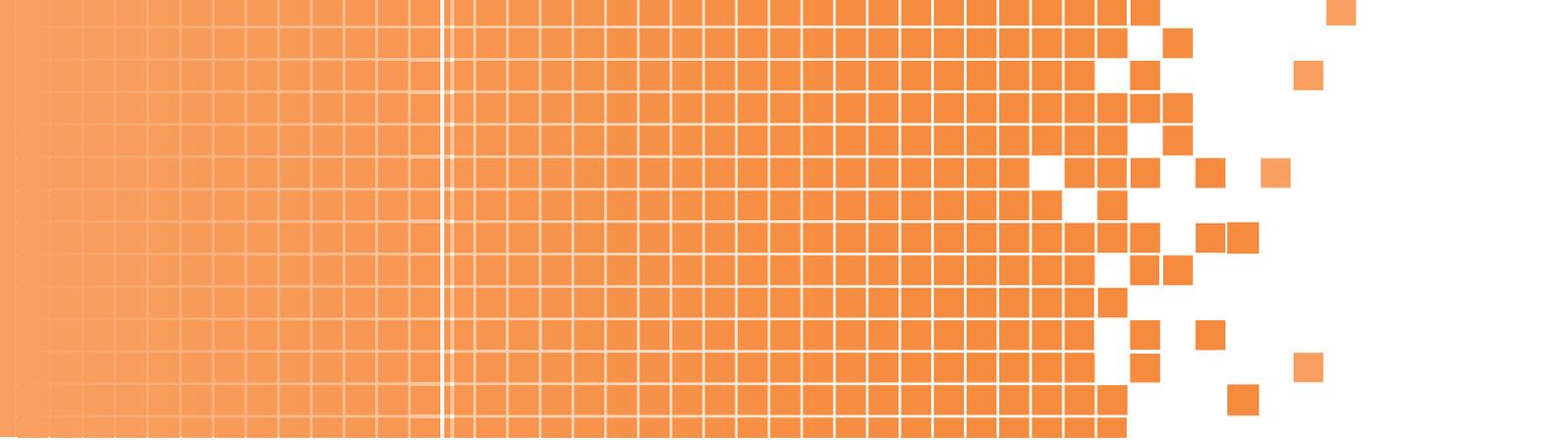
Le mouvement HLM soutient ces objectifs et l'a affirmé à plusieurs reprises :

- Dans le cadre de sa contribution à la conférence de consensus préfigurant le projet de loi Elan.
- Dans le cadre de ses engagements pris dans le protocole signé avec l'Etat et portant notamment :
 - sur la production de logements pour les plus modestes (PLAI/PLAI adaptés) et sur le renouvellement de l'engagement de l'USH dans le cadre de l'appel à projet « 10 000 logements HLM accompagnés »
 - sur la mise en place d'un dispositif SoliHLM pour organiser l'intervention des organismes HLM dans le parc privé avec le concours d'associations agréées d'intermédiation locative volontaires. (Objectif 5 000 places créées IML sur la durée de la convention).

Egalement, le mouvement HLM accompagnera les mises en œuvre accélérées sur les territoires retenus dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) : Métropole de Lyon, Grenoble Alpes Métropole, Clermont-Ferrand Métropole/le département du Puy de Dôme.

Ainsi, les enjeux de cette séance étaient de pouvoir :

- Echanger sur les grands principes du plan ;
- Enoncer les premiers éléments de feuille de route sur deux territoires de mise en œuvre accélérée – Lyon et Grenoble ;
- Identifier les enjeux pour quelques acteurs importants.



TEMPS 1

LE PLAN QUINQUENNAL POUR LE LOGEMENT D'ABORD

Interventions de :

- **Jocelyne MORENS, Responsable du service accueil hébergement Insertion DRJSCS, Auvergne-Rhône-Alpes**
- **Lydie BOSC, Responsable du pôle parc public dans le service habitat construction Ville – DREAL Auvergne-Rhône-Alpes**

LE PLAN QUINQUENNAL LOGEMENT D'ABORD ET LA LUTTE CONTRE LE SANS-ABRISME S'INSCRIVENT DANS LA CONTINUITÉ DES POLITIQUES DU « LOGEMENT D'ABORD » INITIÉES EN 2009 PAR BENOIST APPARU

Il est intéressant de constater que, pour une part, les objectifs étaient sensiblement libellés de la même manière qu'aujourd'hui :

- mobiliser davantage les bailleurs sociaux pour accélérer le relogement des personnes sans-abri qui sont actuellement en attente dans des hébergements ou des logements temporaires,
- développer ou renforcer des services d'accompagnement social pour aider les personnes à bien s'intégrer dans leur logement et leur environnement,
- créer des pensions de famille supplémentaires pour accueillir en résidence semi-collective les personnes les plus confrontées à l'isolement,
- Préconiser un changement de paradigme, à savoir en finir avec les parcours en escalier et privilégier l'accès direct au logement.

Ces principes du logement d'abord ont servi de cadre à l'élaboration de la Charte de partenariat régionale signée en 2013 par les acteurs du logement, de l'hébergement et l'Etat

Constats généraux sur l'hébergement

Les constats à l'origine de ce plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme sont :

- saturation des dispositifs d'hébergement d'urgence, malgré un effort financier de l'Etat pour augmenter les capacités d'accueil : 124 millions de dépenses au niveau régional pour le programme BOP 177 avec une augmentation de 12 % sur la période 2015-2017 (plus de 3 000 places d'hébergement supplémentaires pour le périmètre Auvergne Rhône-Alpes sur la même période),
- manque de fluidité dans les dispositifs d'hébergement d'insertion,
- système qui a laissé s'installer l'idée d'un accès au logement à l'issue d'un parcours en escalier entre rues et centres d'hébergement.

D'où ce plan qui propose un changement de modèle à travers une réforme structurelle de l'accès au logement pour les personnes sans domicile, avec la détermination de 5 priorités.

Qu'est-ce que le plan logement d'abord ?

Ce plan se veut une réforme structurelle, proposant un changement de paradigme afin que le logement devienne un facteur déterminant d'insertion, sans la nécessité systématique d'effectuer «un parcours en escalier». Il réinterroge, en effet, la notion de «capacité à habiter», et permet d'envisager l'accès au logement de manière directe.

Les enjeux portent sur :

- la lutte contre le sans-abrisme,
- la prise en compte différente de la situation des personnes en s'appuyant sur leurs compétences et non sur leurs difficultés,
- le changement de posture des professionnels.

Ce plan est nécessairement interministériel, partenarial, territorial et coopératif. Il oblige à penser le couple hébergement/logement comme indissociable et bouscule ainsi les schémas territoriaux, ainsi que les organisations nationales, régionales, départementales et infra-départementales.

En effet, cela renvoie nécessairement à la question du développement de l'offre, de la production de logements abordables, adaptés, avec notamment la transformation de places d'hébergement en logements pour créer de la fluidité, à travers l'outil important de l'accompagnement social.

La DIHAL, pilote de cette politique, fournira une nouvelle formalisation du plan, en précisant les orientations et les préconisations. Chaque territoire aura l'initiative de mettre en place ce qui lui paraît le plus pertinent.

Les 5 priorités du plan :

1 - La production de logements abordables et adaptés aux besoins du public. Mieux accompagner les personnes sans-abri et prévenir les ruptures. Mobilisation du parc social mais aussi privé.

2 - La promotion et l'accélération de l'accès au logement et la facilitation de la mobilité des personnes défavorisées. Améliorer la connaissance des publics. Les systèmes d'information peuvent être perfectionnés (SI-SIAO). Favoriser la mobilité résidentielle et géographique.

3 - L'accompagnement social des ménages. Renforcer et articuler l'accompagnement social à travers des approches pluridisciplinaires pour l'accès et le maintien dans le logement. Accompagner les changements de pratiques professionnelles et renforcer la formation des acteurs.

4 - La prévention des ruptures dans les parcours résidentiels et recentrer l'hébergement d'urgence sur ses missions d'accueil immédiat et inconditionnel. Renforcer la prévention des expulsions locatives. Accompagnement social et juridique et relogement avec des dispositifs de coordination entre bailleurs. Charte de prévention des expulsions avec un objectif de réduction chiffrée des expulsions. Mise en oeuvre du second plan d'action de prévention des expulsions qui renforce l'action en amont et la coordination des acteurs. Attention particulière aux personnes sortant d'institutions ou victimes de violences. Recentrer l'hébergement d'urgence sur sa mission de réponse immédiate et inconditionnelle aux situations de détresse.

5 - Mobiliser les acteurs et les territoires pour la mise en oeuvre. Mise en place d'une gouvernance performante et mise en oeuvre accélérée sur certains territoires.

La déclinaison opérationnelle du plan à l'échelle Auvergne-Rhône-Alpes : des objectifs chiffrés pour la région

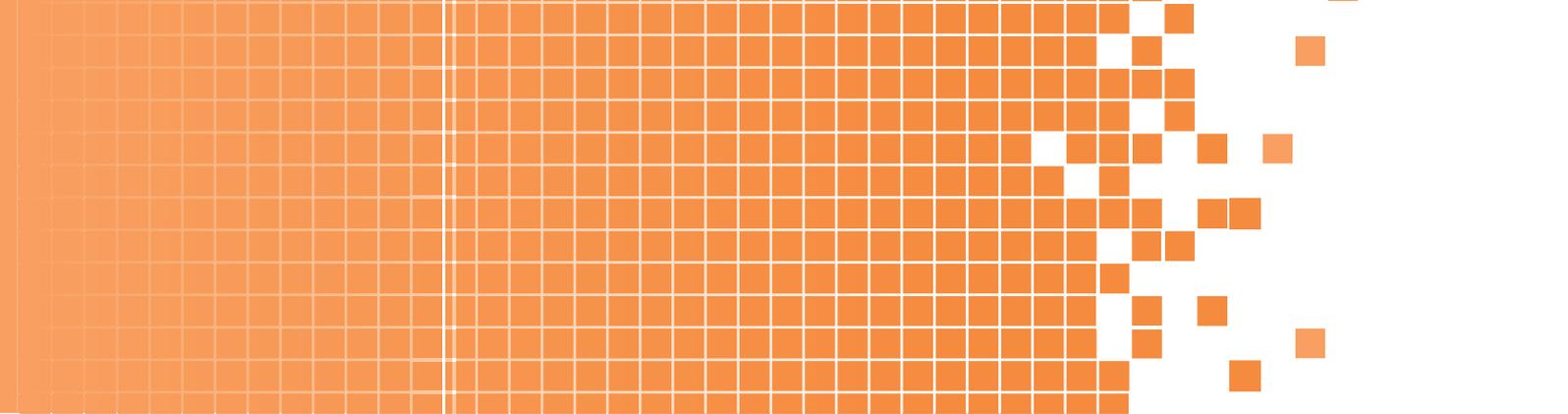
- 1er public : les personnes en centres d'hébergement généralistes :
Un objectif fixé à 35 % supplémentaires de sorties vers des logements sociaux pour 2018. (440 attributions) Pour cela, seront mobilisés les SIAO et les gestionnaires d'hébergement pour constituer systématiquement une demande de logement social, il sera procédé à la labellisation systématique de ces ménages comme public prioritaire du contingent préfectoral. Egalement, tous les contingents seront mobilisés dans le cadre des CIL (en cohérence avec la loi égalité / citoyenneté) et les crédits d'accompagnement (AVDL, 10 000 logements accompagnés, CHRS hors les murs, FSL).

- 2ème public : les personnes ayant obtenu la reconnaissance de leur statut de réfugiés :
2 462 logements – privés et sociaux - doivent être mobilisés pour ce public d'ici la fin 2018, avec une enveloppe spécifique de 1.6 M d'euros dédiée à l'accompagnement social.
Une gouvernance spécifique s'est mise en place avec un comité régional de coordination des acteurs de l'intégration des réfugiés sous l'égide du SGAR, déployé en comités départementaux et la création de cellules opérationnelles pour traiter les situations individuelles complexes et les ruptures de parcours. pilotées par les DDCCS/PP avec les services de l'Etat, l'OFII, les partenaires associatifs et les bailleurs sociaux.

- Poursuite et amplification du plan de relance des pensions de famille sur la période 2017-2021 :
Création de 996 places dont 250 supplémentaires dans le cadre du plan.
En lien avec l'objectif plus global d'accroître la production de logements très sociaux adaptés aux besoins : financement de 40 000 PLAI par an, qui se décline au Auvergne-Rhône-Alpes en 5 051 PLAI en 2018 (3 950 en 2017 et 4 025 en 2016). L'appel à projet PLAI adaptés (logements très sociaux à bas niveau de quittance) se poursuit avec, depuis 2017, la déconcentration des décisions et l'ouverture aux pensions de famille.

- Relance de l'intermédiation locative :
En 2018, crédits annoncés à hauteur de 990 000 euros pour la création de 450 places supplémentaires, la moitié en mandat de gestion, l'autre moitié en sous-location.

Les objectifs du plan seront suivis par les Ministères via des points d'avancement très réguliers (visioconférences mensuelles), en présence des Ministres et Préfets de Région. Des tableaux de bord seront fournis avec des indicateurs précis : nombre de logements attribués, nombre de PLAI agréés, nombre de nuitées hôtellerie, taux d'atteinte d'objectifs de logements pour les réfugiés etc.
Ce suivi nécessite de rendre opérationnel le SI-SIAO. Un suivi spécifique sera consacré aux territoires de mise en oeuvre accélérée.



TEMPS 2

TABLE RONDE : QUELLE MISE EN ŒUVRE DANS LES TERRITOIRES RETENUS DANS LE CADRE DE L'AMI ?

Témoignages d'acteurs de la Métropole de Lyon et de Grenoble Alpes Métropole dans le cadre de la mise en œuvre accélérée du plan logement d'abord.

Métropole de Lyon :

- **Xavier ROBERT, Chef de service Accueil & Maintien dans le Logement, Métropole de Lyon**
- **Elisabeth CHABANON, Responsable d'établissement, l'AHSO**
- **Maud LARZILLIERE, Directrice relation clients et qualité de service, Est Métropole Habitat**

Grenoble Alpes Métropole :

- **Aurélie DUFFEY, Responsable du service Gestion du Logement Social et de l'Hébergement**
- **David LAUMET, Chef de service de Totem**
- **Sylvain PERDRIX, Responsable Politique Habitat et Peuplement, SDH, ABSISE**

Le 30 septembre dernier, le Gouvernement a lancé un appel à manifestation d'intérêt afin de territorialiser la mise en œuvre du plan et identifier les territoires volontaires et prêts à s'y engager de manière accélérée. Au niveau national, 24 territoires ont été retenus sur les 31 candidatures proposées. Cette mise en œuvre accélérée du plan doit permettre de s'engager de manière partenariale et en dépassant la logique d'expérimentation sur des objectifs partagés de résultats et moyens afin de réduire le sans-abrisme. Pour cela, les actions proposées portent sur la production de logement abordable, l'augmentation des sorties de l'hébergement vers le logement, l'optimisation des effets des budgets consacrés à la lutte contre le sans-abrisme (organisation et action territoriale, innovation dans l'accompagnement social, meilleur suivi et évaluation des actions, connaissance des publics, sensibilisation et formation sur le logement d'abord). Les moyens dédiés, pour 2018, sont de l'ordre de 8 M d'euros répartis sur les 24 territoires en co-financement d'actions et 8 M d'euros apportés par l'ANAH, pour la mobilisation du parc privé.

En Auvergne-Rhône-Alpes, trois territoires ont candidaté et ont été retenus dans le cadre de l'AMI : Grenoble Alpes Métropole, Lyon Métropole et Clermont-Ferrand Métropole/Département du Puy-de-Dôme.

CONTEXTES LOCAUX ET MOTIVATIONS DES COLLECTIVITÉS À CANDIDATER À L'AMI

- Grenoble Alpes Métropole

AURÉLIE DUFFEY, Responsable du service Gestion du Logement Social et de l'hébergement, Grenoble Alpes Métropole

La motivation politique a reposé sur l'étendue des besoins sur le territoire. La première difficulté a été de bien les calibrer. Pour cela, nous nous sommes notamment appuyés sur la fréquentation des deux accueils de jours, qui ont connu une hausse de 34 % en un an.

Parallèlement, les demandes de logements sociaux sont assez stables (environ 15 000). 1 attribution pour 5 demandes et les places en hébergement d'insertion semblent suffisantes en volume.

Sur le territoire, il préexiste une coordination des acteurs pour une gestion partagée, 11 dispositifs relevant du plan logement d'abord sont en cours, mobilisant une diversité de partenaires, de porteurs, de co-financeurs. Le territoire est donc dynamique, composé d'acteurs volontaires et actifs. Cependant, il manque une stratégie commune pour la mise en visibilité du plan.

Ainsi, différents enjeux ont pu être identifiés :

1er enjeu : Une gouvernance globale en lien avec la politique publique. Sortir de la logique expérimentale pour une démarche globale. Fédérer les acteurs de l'hébergement et du logement, mais aussi les acteurs sociaux. Simplifier les circuits de décision à travers la conférence intercommunale du logement.

2ème enjeu : Vers une « solution logement ». Mobilisation du logement social, privé et de l'hébergement d'insertion.

3ème enjeu : Organiser un accompagnement pluridisciplinaire et bienveillant des ménages. Ce dernier doit être gradué, pour passer d'un accompagnement global renforcé à un accompagnement de droit commun. Ambition pluridisciplinaire : recours au droit, à la scolarité, à l'emploi et les acteurs qui y sont associés.

- Métropole de Lyon

Xavier ROBERT, Chef de service Accueil & Maintien dans le Logement, Métropole de Lyon

La pression de la demande de logement est à peu près la même que sur le territoire de Grenoble Alpes Métropole (65 000 demandes pour 11 500 attributions, soit environ 1 offre de logement pour 5,6 demandeurs), dont 40 % des demandeurs qui sont déjà dans le parc social. Les ménages qui se sont vu attribuer un logement en 2017 avaient une ancienneté moyenne de 20 mois.

Concernant l'hébergement : l'offre est de 5 700 places, avec une augmentation des capacités des centres d'hébergement d'urgence de plus de 120 % en 5 ans. Malgré cette augmentation, une diminution du sans-abrisme n'est pas observée : 8 500 personnes sont en attente d'un hébergement et 1 500 personnes sont estimées sans-abri. Les ménages qui ont vu leur demande d'hébergement satisfaite en 2017 par une admission en structure d'urgence ont attendu en moyenne 15 mois. La mécanique mérite donc d'être réinterrogée.

Les raisons qui ont poussé la Métropole à candidater sont multiples et reposent notamment sur 3 caractéristiques du territoire :

- **Les compétences propres à la Métropole** : configuration insolite où sont réunies au même endroit des compétences dites sociales (protection de l'enfance, handicap, autonomie, insertion) et de maîtrise d'œuvre urbaine, plus centrées sur le cadre de vie avec une entrée autour du foncier, de la planification/ programmation, de la politique de la ville/du renouvellement urbain et de l'aménagement.
- Il y a également une **dynamique de coopération entre la collectivité et ses trois OPH**, à travers le pôle public de l'habitat (PPH). Discussions autour de thématiques variées : la proximité / l'accompagnement social, la mobilité, vieillissement /handicap... qui ont créé des habitudes de travail, terreau favorable pour l'AMI.
- **Un partenariat ancien** et des habitudes de «faire ensemble » autour du PLALHPD, de la MVS (SIAO), et d'autres dispositifs tels qu'Andatu, et qu'illustre plus récemment encore le programme Un Chez Soi d'Abord. A cela s'ajoute un travail de maturation qui a été permis par l'inscription de la collectivité au sein de réseaux européens, notamment le Hub Housing First et le groupe « homelessness » de Eurocities, mais aussi la volonté de ne pas être que dans des formats d'expérimentation avec le risque que cela s'arrête, que les dynamiques s'essouffent car elles n'auraient pas les moyens économiques de perdurer.

L'AMI logement d'abord est un point de convergence entre ces dynamiques.

ENJEUX ET PLUS-VALUE DE L'AMI POUR LE TERRITOIRE

- Grenoble Alpes métropole

Sylvain PERDRIX, Responsable Politique Habitat et Peuplement, SDH, ABSISE

Cela fait suite en Isère à une histoire commune, forte et positive, entre le monde de l'hébergement et les bailleurs sociaux. L'AMI représente un double changement pour les bailleurs sociaux :

1) Un changement de volume des logements mobilisés pour l'hébergement

Les objectifs de l'AMI sont de capter chaque année l'équivalent de ce qui a été capté en cumulé sur les dix dernières années chez les bailleurs sociaux en termes de baux de sous-location à des associations.

2) Un changement de culture et de pratiques

- Le « D'abord » [un logement pérenne] plutôt que le « Ensuite » [après un parcours hébergement] signifie la fin du sas de l'hébergement. Ce sas rassurait et rassure toujours les bailleurs et la CAL, que ce soit en termes de capacité à payer le loyer que sur la capacité à occuper un logement autonome, donc sur le bien vivre des actuels occupants du groupe. Le travail réalisé par les acteurs de l'hébergement aura maintenant lieu chez nous. C'est un changement important de culture pour tous les acteurs, notamment pour les bailleurs.
- Avoir un tiers associatif pour l'accompagnement est primordial et les bailleurs ne sont pas structurés pour ce niveau et ce volume d'accompagnement. Les mesures d'accompagnement sont donc encore plus essentielles ici et devront mieux s'adapter à la nouvelle échelle temps du logement d'abord : besoin de modularité en terme d'intensité et de durée, avec possibilité de suspension puis de reprise en cas de besoin.
- Le principe d'accompagnement dans le logement d'abord est basé sur le bon vouloir du locataire. Une fois les clés remises, c'est lui qui décide, quelle que soit l'ampleur des moyens d'accompagnement mis en place. C'est un changement de pratiques pour le bailleur et la CAL. Importance de la pédagogie sur ce point, notamment via les études qui démontrent que l'on ne peut pas préjuger de la capacité à occuper un logement autonome. Nécessité de formation de la CAL sur les moyens dédiés à l'accompagnement des ménages.

Dans ce contexte, l'AMI permettra de renforcer la coordination, la structuration, la communication et la pédagogie sur ce sujet. Actuellement, chacun agit avec conviction mais de manière isolée. Avec une coordination, une meilleure mise en réseau des acteurs et un portage politique et pédagogique fédéré, les mentalités évolueront, nous serons tous plus efficaces et un changement de volume deviendra possible. Egalement, il permettra de porter/négocier des évolutions opérationnelles telles que la modularité des mesures d'accompagnement, l'obligation d'avoir les accords de principe des mesures avant la CAL et la captation dans tous les contingents, tant que la réglementation sur la gestion en flux n'est pas en place.

David LAUMET, Chef de service de Totem

Le public cible de Totem est un public exclu des dispositifs classiques d'accompagnement et d'hébergement. Ils sont considérés comme trop toxicomanes, trop alcooliques, trop accompagnés de chiens, trop fous... Depuis la circulaire du 16 janvier 2012, l'association porte la politique du logement d'abord, en étant proche de tous les dispositifs et en faisant en sorte que les personnes accompagnées deviennent locataires.

Toutefois, permettre à des personnes « loin de tout » de tenir dans un logement ne se fait pas de manière miraculeuse et les mesures d'accompagnement sont extrêmement variables et doivent s'établir selon les besoins de ces publics.

Le dispositif Totem est porté par 4 associations : Le centre de soins infirmier Abbé Grégoire, l'Oiseau bleu, Un Toit Pour Tous et le Relais Ozaman. L'équipe pluri professionnelle est composée de deux travailleurs sociaux, de deux travailleurs pairs, d'une infirmière et de quelques bénévoles.

Totem est financé par la DDCS pour accompagner 25 personnes sur des lignes budgétaires CHRS, à même hauteur qu'un CHRS classique. Le dispositif bénéficie également d'une aide complémentaire de l'Agence Régionale de Santé, la Ville de Grenoble, la Métro et la Fondation Abbé Pierre et effectue un travail partenarial avec les centres psychiatriques et hospitaliers.

La question restant en suspens : Est-ce que ce public va pouvoir rentrer dans les cases ? L'objectif de Totem est de travailler sur le droit au logement et le volontariat pour une expérience locative. La première question posée au public est : Etes-vous prêt à payer un loyer, à faire attention au voisinage, et à ce qu'une équipe soit attentive à vous ?

Un des points forts de Totem est sa disponibilité et le niveau de réactivité de son équipe lorsqu'elle est interpellée pour des actions de médiation par les bailleurs, les voisins et les personnes concernées, elles-mêmes. Jusqu'ici, le travail partenarial fonctionne bien avec les bailleurs, qui peuvent compter sur nous pour un « service après-vente » (une fois les personnes sorties du dispositif). Ce dernier est rendu possible grâce à la Fondation Abbé Pierre car nous ne sommes plus financé pour le soutien des personnes sorties du dispositif mais qui peuvent rester isolées socialement, potentiellement angoissées par des problèmes qu'elles pourraient rencontrer qu'ils soient administratifs, de santé, techniques... Le dispositif Totem propose également un lieu où les personnes peuvent venir sans rendez-vous, pour échanger et lutter contre l'isolement.

Totem peut-être un précieux repère pour l'AMI dans la mesure où le service démontre qu'il n'y a pas de prédiction quant à la capacité d'une personne à se maintenir dans un logement. La difficulté concerne la sortie des personnes du dispositif, pourtant nécessaire pour que d'autres puissent y rentrer (aujourd'hui, 30 personnes sont en attente d'entrer dans le dispositif et 14 sont encore accompagnées alors qu'elles en sont sorties). Pour que cette sortie puisse se faire, il y a besoin d'une vraie réassurance.

Sur les 47 personnes accompagnées et ayant un logement, 75% sont encore dans leur logement. Une fluidité au niveau partenarial, notamment avec les bailleurs, serait intéressante.

La principale crainte est la sélection d'un certain public, du fait des moyens d'accompagnements qui y sont alloués.

- Métropole de Lyon

Maud LARZILLIERE, Directrice relation clients et qualité de service, Est Métropole Habitat

Est Métropole Habitat est l'un des OPH de la Métropole de Lyon. L'organisme gère 17 000 logements sur l'Est de l'agglomération. Comme chaque OPH membre du PPH, le personnel est fortement impliqué dans le sujet des liens entre hébergement et logement.

Au delà des outils traditionnels d'intermédiation locative, nous travaillons sur ces questions depuis un moment, notamment à l'aide de l'outil GIE Est Habitat, constitué de deux bailleurs sociaux : Rhône Saône Habitat, coopérative qui fait de l'accession sociale, Est Métropole Habitat ainsi que deux acteurs de l'hébergement : Aralis et Alynea. Il permet notamment de faciliter les modalités d'intervention en termes de mobilité résidentielle.

Nous avons été amenés à traiter la question de la gestion intercalaire, en mettant à disposition des bâtiments voués à la destruction pour des colocations à destination des sans-abri. Egalement, nous avons travaillé sur l'habitat modulaire. Toutes ces actions font rentrer des principes et des réflexes au sein des pratiques, permettant de réfléchir sur la manière d'utiliser le foncier bloqué ou en attente.

L'AMI permettrait de renforcer ces actions en lien avec les partenaires du GIE, qui restent établies de manière artisanale aujourd'hui.

Les enjeux pour nous sur cette thématique sont avant tout de répondre à des problématiques très concrètes et de trouver des solutions à des difficultés pour ces publics sur lesquels aujourd'hui les solutions sont insatisfaisantes : pour les ménages bien sûr, mais aussi pour nous dans la gestion.

La question de loger des sortants de prison, d'hôpitaux psychiatriques ou la question de la prévention des expulsions sont des sujets déjà travaillés par les bailleurs sociaux et sur lesquels les partenaires les attendent et les sollicitent. Or, ils ont du mal aujourd'hui à répondre à cette sollicitation de manière satisfaisante. Le plan logement d'abord relève également de la gestion très pragmatique des organismes HLM : par exemple, la création de pensions de famille permet pour eux d'éviter une intégration ordinaire dans le parc inadapté.

L'intérêt de l'AMI est de formaliser l'inscription de tous les acteurs du territoire dans cette même dynamique, afin d'imaginer de nouvelles réponses. De nouveaux travaux pourront alors être engagés, permettant de les aider dans la gestion ordinaire du parc.

Le fait d'être territoire de mise en œuvre accélérée devrait permettre :

- une dynamique,
- des financements dédiés,
- des dérogations possibles,
- un fléchage privilégié sur l'accès au plan quinquennal (pensions de famille et financement de l'intermédiation locative, production de PLAI).

Très concrètement, cela nous amène à nous structurer sur la question de la gestion intercalaire, à développer de nouveaux produits : pensions de famille, colocation sur des publics spécifiques, logements modulaires... et à développer de nouveaux partenariats.

Les bailleurs sociaux doivent être actifs car d'autres acteurs, notamment privés, sont prêts à le faire à leur place. Un repli sur le métier de base ne peut être vraiment pérenne. Ils doivent se montrer présents sur les enjeux sociétaux sur lesquels les partenaires les attendent.

Elisabeth CHABANON, Responsable d'établissement, l'AHSO

L'Appel à Manifestation d'Intérêt offre un cadre dans lequel des associations, qui souhaitent expérimenter de nouveaux modes d'intervention et de nouvelles pratiques, vont pouvoir faire leurs preuves.

Depuis 3 ans, LAHSO est engagée dans une démarche qui vise à la transformation des pratiques. Pour cela, nous nous sommes interrogés sur la cohérence de toutes nos actions conçues initialement par typologie de publics : les hommes isolés (CHRS Riboud en collectif), les femmes victimes de violences ou les problématiques liées à la parentalité (CHRS La Charade avec une crèche attenante), les autres publics (CHRS en diffus). Parallèlement, depuis 1990 nous avons un espace emploi au sein d'un des CHRS qui s'est peu à peu ouvert à l'ensemble des personnes hébergées par LAHSO. Cet espace étant accessible sans prérequis : le travail se fait à partir des compétences de la personne. Depuis 2014, nous avons mis en œuvre une stratégie d'emploi d'abord, qui a été primée par l'accélérateur de l'innovation sociale de l'ANSA, et est en cours d'essaimage au niveau national dans 9 établissements.

Pour y parvenir, LAHSO a donc formé les personnels à la fois au rétablissement, mais également en proposant une démarche d'immersion dans des lieux où il existe des expérimentations qui donnent à voir d'autres approches, d'autres possibles, d'autres modèles.

Depuis 2010, nous portons une réflexion sur la mise en place d'un service unique d'accompagnement quelles que soient les situations de logement ou d'hébergement. Ce service intégré, appelé Pôle logement, offre la possibilité de proposer un accompagnement fluctuant, en fonction des besoins de la personne et non de son statut, en regroupant sur un même site des compétences autour de la notion d'habitat (recherche, accès et maintien).

Egalement, nous travaillons avec GrandLyon Habitat, sur le maintien dans le logement des personnes locataires du parc social en difficultés et sur l'accès au logement des publics en difficultés sortant des centres d'hébergement (majoritairement pour des problèmes administratifs, mais aussi du fait de leurs problématiques propres). Ce partenariat s'est révélé être une réussite et fonctionne depuis 3 ans. Pour certaines personnes, l'accompagnement a été interrompu mais l'équipe, ainsi que le bailleur, peuvent être réinterpelés.

Nous avons constaté le besoin d'aller vers les personnes, de se présenter, de voir quelles sont leurs attentes. Ce qui a été entrepris ces dernières années a révélé des réactions surprenantes : un lien a pu être renoué pour certaines situations conflictuelles où tout dialogue était rompu.

Pour nous, le plan représente une opportunité d'accompagner les personnes sur une temporalité plus importante. Cela suppose des chamboulements institutionnels dans notre propre association, afin de remettre les personnes en capacité d'agir et de faire ce qu'elles souhaitent.

L'AMI permettrait de sortir de l'artisanal, à travers une interconnaissance et des changements dans les pratiques. Un accompagnement et une réactivité accrues permettraient ainsi de proposer de nouvelles réponses à des problèmes connus qui toutefois ne doivent pas concerner que les personnes isolées mais aussi les familles.

PREMIERS ÉLÉMENTS DE FEUILLE DE ROUTE DE LA MISE EN ŒUVRE ACCÉLÉRÉE

- Grenoble Alpes Métropole

AURÉLIE DUFFEY, Responsable du service Gestion du Logement Social et de l'hébergement, Grenoble Alpes Métropole

Les changements liés à l'AMI

L'AMI entraîne des changements de pratiques internes : les directions des finances ou les directions de support sont par exemple bousculées par les notions d'accélération.

Un programme d'actions ciblées, sur les enjeux de réussite identifiés dans le travail déjà entamé, a été élaboré autour de 5 thèmes :

- **Le logement** : sur le parc social, il y a un enjeu de dialogue entre les acteurs : éviter la concurrence, s'inscrire dans une dynamique d'équilibre afin que tous les partenaires soient concernés à hauteur de leurs moyens. Sur le parc privé, il s'agit de capter plus de logements en volume. L'AMI nous permet de monter en puissance pour amplifier la communication. Si les objectifs sont de 2/3 sur le parc social et de 1/3 pour le parc privé, il faut convaincre et séduire. Pour cela, un fonds de garantie pour sécuriser les bailleurs privés, encore au stade d'expérimentation sur les territoires, est nécessaire.
- **Le travail partenarial** : les acteurs du secteur de la santé, de l'emploi ou de l'éducation doivent dialoguer car ils se connaissent encore très peu aujourd'hui. Au-delà de la gouvernance, une plateforme unique pluridisciplinaire doit être développée. Renforcer « l'aller vers » de plusieurs dispositifs.
- **L'accompagnement** : doubler les mesures d'accompagnement d'intermédiation locative. Interrogation sur les crédits qui vont y être dédiés et sur l'attention qui sera portée sur les territoires d'AMI : que veut dire attention particulière ? Comment va-t-elle être déployée ?
- **La formation** : former les professionnels, mais également sensibiliser les élus et le grand public. Développement de travailleurs pairs. Organiser la participation des personnes accompagnées.
- **L'observation** : dialoguer entre les différentes sources d'information et surtout rendre visible ce besoin pour les décideurs politiques.

La mobilisation de moyens

Un choix fort a été fait de créer un poste dédié à la démarche logement d'abord, afin de construire la plateforme pluridisciplinaire, mais aussi apporter du changement dans le travail interne pour la captation d'offre dans le privé et plus largement mobiliser les différents moyens des 3 services concernés (foncier, parc privé, gestion du logement social et de l'hébergement).

Des moyens seront également engagés sur la formation des acteurs de terrain. Obligation de réussite sur le changement de pratiques institutionnelles. Besoin de vision stratégique à l'échelle du territoire.

Le plan logement d'abord est un cadre et non pas un nouveau dispositif. Il doit être partagé et inséré dans la politique locale de l'habitat.

On assiste à des réflexions nouvelles depuis 2-3 ans sur la place occupée par l'EPCI dans le champ de l'hébergement et de l'insertion. Est-ce qu'on sait faire de la maîtrise d'œuvre directe ? Faut-il investir dans des dispositifs plus forts ?

- Métropole de Lyon

Xavier ROBERT, Chef de service Accueil & Maintien dans le Logement, Métropole de Lyon

La démarche du logement d'abord ne doit pas s'inscrire comme un dispositif de plus, ou comme une ligne supplémentaire qui trouverait sa place dans l'accord collectif d'attribution. Egalement, il faut être vigilant à ne pas identifier uniquement le parc locatif social comme seul point d'entrée, c'est ce qui caractérise la réponse de la Métropole à l'AMI. Il en va ainsi des propositions faites pour mobiliser une offre de logement intercalaire ou modulaire, davantage le parc privé à des fins sociales. La Métropole arrive à ce jour à accompagner la captation d'une centaine de logements, mais ce n'est pas suffisant eu égard aux objectifs ambitieux de la réponse à l'AMI. Un effort très important doit donc se poursuivre, de créer de l'habitat groupé et des pensions de famille. Pour les pensions de familles, l'ambition est de doubler les places (400 places). En habitat groupé, objectif de 500 places (constitue un intermédiaire entre le diffus et le collectif).

La réponse de la Métropole de Lyon à l'AMI se décline autour de projets pilotes.

Il s'agira de proposer **une nouvelle approche de la relation d'aide attentive**, avec notamment le principe de rétablissement, et ainsi d'être plus inclusif avec un accompagnement qui devra remettre la personne au centre, afin de mieux connaître et qualifier ses besoins.

Egalement, **une mobilisation de financements nouveaux** est engagée auprès de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe ou de la Banque européenne d'Investissement. Il s'agit donc de diversifier les supports financiers, mais aussi de faire la preuve des coûts évités en s'inspirant de la logique financière du *Social Impact Bonds*.

Les nouvelles formes d'accompagnement, si elles ne se font pas dans le collectif, doivent se faire à travers plus de proximité et nécessiteront des **changements de cultures professionnelles** à travers la formation, à la fois initiale et continue. Il est prévu notamment la création d'un DU « Logement D'Abord » en partenariat avec l'Université de Lyon 2. L'enjeu porte notamment sur le fait que de nombreux dispositifs reposent encore sur le postulat de ménages qui seraient « prêts à l'accès » au logement.

Il sera développé des **approches pluridisciplinaires coordonnées** autour du logement, du soin et de l'insertion pour éviter les ruptures ; des objectifs assez forts sont fixés pour travailler à des alternatives aux sorties sèches d'institution (incarcération, hôpitaux psychiatriques, parcours ASE).

Une **gouvernance locale** doit ainsi être mise en place avec différents étages dans l'animation du partenariat et notamment une plateforme des acteurs pour la mise en œuvre, et une animation technique adossée à deux instances : d'une part l'IPHS et d'autre part une nouvelle instance de coordination autour de l'ingénierie sociale afin de mieux faire coïncider les différents projets, les acteurs et les aides mobilisées dans ce cadre. Un comité de pilotage restreint réunira le Préfet, le Présidente et le Vice-président de la Métropole et le Directeur de l'ARS.

La question de l'**évaluation** doit être entendue comme un processus et ne doit pas uniquement intervenir à la fin du projet. La démarche est animée par une logique d'amélioration permanente, avec la mise en place d'un référentiel, et également avec un appui du côté de la recherche pour observer les nouveaux agencements qui se construisent, mais aussi faire la démonstration économique des coûts évités.

POINTS DE VIGILANCE

- Grenoble Alpes métropole

Sylvain PERDRIX, Responsable Politique Habitat et Peuplement, SDH, ABSISE

Il sera nécessaire de :

- faire évoluer la culture et les pratiques, la modularité, les accords de principe et les contingents,
- d'éviter l'effet d'éviction : la cible en terme de captation sera sûrement les logements les plus abordables et dans des quartiers non marqués. C'est-à-dire ce que tous les acteurs recherchent. La filière du « logement d'abord » ne doit pas entraîner un effet d'éviction pour les autres publics, notamment porté au niveau communal ou par Action Logement.
- ne pas oublier l'enjeu du maintien ou comment rendre possible le Logement Toujours.

David LAUMET, Chef de service de Totem

Le logement est un droit. Les craintes portent sur un potentiel danger de créer des sous locataires, emprisonnés dans un statut locatif inférieur au droit commun.

Les dispositifs doivent être pérennes. Il ne faut pas que ce soit un effet d'aubaine avec une manne financière à la clé pour de nombreuses associations qui jusqu'alors sélectionnaient, triaient les publics et étaient très mesurées pour ne pas dire hostiles à l'idée même de logement d'abord. Il faut être vigilant aux personnes, à travers l'implication de nombreux acteurs. Les choix doivent être laissés aux personnes, même quand celles-ci demandent un changement lorsque la solution n'a pas marché.

Il y a un changement de perspectives à avoir en tête, tout en évitant l'éviction du public à priori moins apte à rentrer dans un logement.

- Métropole de Lyon

Maud LARZILLIERE, Directrice relation clients et qualité de service, Est Métropole Habitat

Est Métropole Habitat s'inscrit dans cette dynamique de manière volontariste. Ce n'est donc pas seulement sous la contrainte, même s'il est un outil de la Métropole. Les OPH métropolitains participent à la réflexion avec cette dernière, ce qui leur permet de se positionner et de répondre à un certain nombre de dysfonctionnements. Ils sont une force de proposition sur les conditions de mise en œuvre, en rappelant la nécessité d'une réponse équilibrée ne s'appuyant pas sur la seule mobilisation du parc social. Les pensions de familles, l'habitat partagé, modulaire ou intercalaire sont des logiques dans lesquelles les bailleurs peuvent se retrouver.

Le logement peut être considéré comme un préalable, mais les dispositifs sociaux doivent être remobilisés en parallèle. Ce plan questionne les organismes HLM ou les associations, culturellement ancrés dans un certain paternalisme descendant : la priorité est de donner la place première aux personnes concernées, avec une attention recentrée sur le ménage. Cette idée rejoint d'autres mouvements comme la location active.

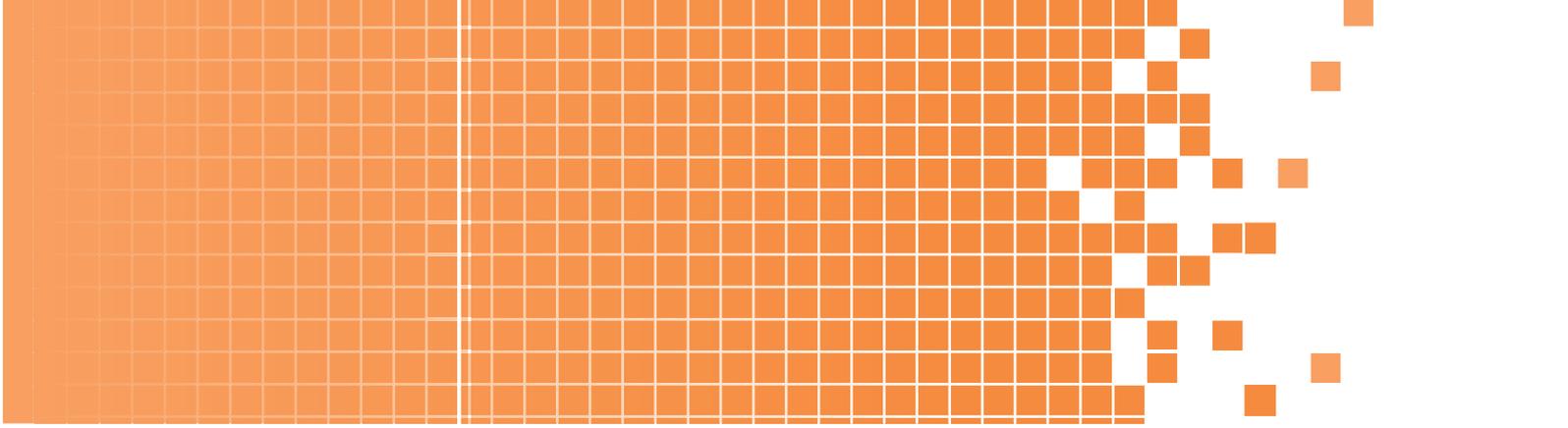
Ce n'est pas seulement une question de procédures à mettre en place, mais également une revisite des pratiques et des cultures professionnelles, concernant par exemple les conseillères sociales, mais également toutes les professions liées à l'attribution et la gestion globale, qui appréhendent ces nouveaux locataires.

Ce plan va permettre des économies budgétaires globales pour la dépense publique à terme, mais le financement et l'organisation de toute la phase de transition sont des questions importantes. Derrière cela, il y a aussi un enjeu à financer l'accompagnement dans ses nouvelles formes. Sans accompagnement (renouvelé), le Logement d'Abord ne fonctionnera pas.

Elisabeth CHABANON, Responsable d'établissement, l'AHSO

Il y a deux enjeux importants : le dialogue inter financeurs et les possibilités de fongibilité et le développement de formations concrètes pour accompagner les équipes, les institutions, pour être à la hauteur de ce que l'on veut proposer aux personnes : à savoir d'être en mesure de se faire entendre et de pouvoir représenter ses propres intérêts.

Cela n'ira pas sans des changements institutionnels profonds.



TEMPS 3

MISE EN ŒUVRE SUR LES AUTRES TERRITOIRES : ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ PAR LA FAS ET LA FAPIL

Interventions de :

- **Marc MORAIN, Président de la FAPIL Auvergne-Rhône-Alpes**
- **Solène BIHAN, Déléguée régionale de la FAPIL, Auvergne-Rhône-Alpes**
- **Francis SILVENTE, Président de la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS) Auvergne-Rhône-Alpes**
- **Fanny GAGNAIRE, Cheffe de projet «hébergement/logement» de la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS) Auvergne-Rhône-Alpes**

LA FAPIL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Marc MORAIN, Président de la FAPIL Auvergne-Rhône-Alpes
Solène BIHAN, Déléguée régionale de la FAPIL Auvergne-Rhône-Alpes

Le réseau FAPIL, au niveau national, est une fédération qui recouvre 115 associations, dont 24 en Auvergne-Rhône-Alpes. Au sein de ces 24 associations, il y a 7 agences immobilières à vocation sociale et 4 associations agréées « maîtrise d'ouvrage d'insertion ». L'Union régionale est une tête de réseau qui existe depuis 1999. Les 24 associations représentent aujourd'hui 6 000 ménages accompagnés (principalement dans le cadre des FSL) et 8 500 logements, dont près de la moitié dans le diffus privé. Le réseau partage la volonté de penser le logement comme le point de départ de l'insertion et non comme la récompense d'un parcours réussi. La généralisation de l'accès direct au logement est déjà une pratique dans le réseau.

Nous partageons certaines inquiétudes sur la notion d'économie dans le secteur de l'hébergement qui n'est pas négligeable. Toute une période de transition est nécessaire pour transformer le secteur en vue de privilégier le logement (d'abord). Avec la baisse des APL, la fragilisation des organismes HLM pose aussi la question de l'accès au logement et de la production, et à laquelle s'ajoute la fragilisation de la maîtrise d'ouvrage d'insertion associative avec la hausse de la TVA et la hausse des cotisations CGLLS qui vont être un frein.

Les associations du réseau FAPIL sont des acteurs du plan logement d'abord car elles pratiquent l'intermédiation locative depuis longtemps. La majeure partie des logements est gérée en logement pérenne (3 447 baux directs avec mandat de gestion) et temporaire (1 269 sous-location). En 2018, les associations ont proposé 116 logements en intermédiation locative financée par les DDCS, - 476 places - soit la moitié de l'objectif régional en IML financé par l'Etat.

Elles œuvrent également pour la création et la gestion de pensions de famille : 411 logements sont gérés en 2017, dispositif durable car il n'y a pas d'obligation de sortie des ménages.

Les associations accompagnent également les ménages en logement diffus : 5 556 ménages accompagnés en 2017.

En parallèle, le volet prévention des expulsions mérite autant d'attention que le logement d'abord. Les associations sont des acteurs dans ce domaine car elles sont membres des Ccapex, de permanences APPEL,...

Les associations doivent appuyer l'accompagnement dans les territoires qui sont en mise en œuvre accélérée du plan, mais aussi dans les autres territoires avec les autres axes du Plan logement d'abord dont l'intermédiation locative, les pensions de famille. Les enjeux forts pour le réseau reposent sur la défense du logement et des dispositifs d'accès au logement, le changement de pratiques et le développement de la production de logements.

Un des enjeux est aussi d'outiller et d'accompagner les acteurs sur différents aspects : conforter la communication auprès des propriétaires, sécuriser le rapport locatif en lien avec les bailleurs et d'autres réseaux, mais aussi développer les partenariats sur l'accompagnement et être en complémentarité avec les acteurs de la santé et de l'emploi.

Il y a aussi un enjeu à travailler avec les SIAO, notamment dans l'intermédiation locative, en amont de l'accès au logement sur les conditions d'accès au logement de manière pratique, et notamment sur la capacité de payer un loyer. L'entrée des ménages dans le logement et l'obtention d'un statut de locataire de droit commun doivent être facilitées.

Le réseau va accompagner pour cela ses adhérents tout au long de l'année 2018 et suivantes et est soutenu dans cet objectif par la DRDJSCS sur l'IML, et par la Région pour les actions en faveur des publics fragiles. Elle vise à construire avec ses partenaires, et notamment les bailleurs, les conditions favorables à l'accès au logement de tous.

LA FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

François SILVENTE, Président de la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS) Auvergne-Rhône-Alpes

Fanny GAGNAIRE, Cheffe de projet «hébergement/logement» de la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS) Auvergne-Rhône-Alpes

La question du logement d'abord est présente dans les réflexions de la FAS depuis longtemps. La FAS s'est questionnée sur son ADN, son cœur de métier, qui n'est pas simplement d'héberger les personnes mais bien avant tout de les accompagner. La question du droit est prégnante dans nos pratiques.

Le logement doit constituer un droit préalable. Il n'est pas le résultat d'un accompagnement social dans nos structures. Cela nécessite donc de se placer différemment vis-à-vis du public, de revoir nos méthodes.

Cela nécessite aussi de décloisonner les dispositifs de l'hébergement et de l'accès au logement, sans oublier l'enjeu du maintien. Chez les bailleurs, les choses ont avancé aussi pour déployer des dispositifs de prévention plutôt que de contentieux : il n'y a plus la nécessité de solder une dette pour avoir une mutation pour changer de logement, ce qui n'était pas une évidence.

Notre action est fondée sur différents axes : un partenariat avec l'ARS pour mener cette action sur deux axes :

- Axe 1 : Un partenariat avec l'ARS pour une approche multi disciplinaires de l'accompagnement à travers la modélisation de projets "logement d'abord" sur l'ensemble de la région. Sensibilisation de la pratique "housing First", préparation au changement de paradigmes, l'accompagnement par l'approche du rétablissement etc... Ceci a permis de lancer une pré-dynamique régionale autour de ces questions.
- Axe 2 : Accompagner la mise en place du projet «un chez soi d'abord» sur l'ensemble de la région : création de groupes de travail autour du projet «un chez soi d'abord».

Il y a presque un an, le Ministre de la Cohésion des Territoires lançait le plan quinquennal logement d'abord. Dans sa lettre, il se saisissait des résultats d'expérimentations du dispositif «un chez soi d'abord», en le prenant comme exemple d'un dispositif qui pouvait marcher avec un public plus vulnérable. Les constats sont les suivants: les populations les plus marginales ont des compétences pour se loger, à condition de pouvoir les accompagner. Le programme permet une rationalisation des dépenses publiques, le coût annuel est évalué à 14 000 euros, il est totalement compensé par les coûts évités calculés en comparaison de l'offre habituelle.

Sur les 703 personnes intégrées dans le programme de recherche, environ 360 ont été accompagnées, et 85 % sont toujours logées et accompagnées aujourd'hui. Enfin, 10 % sont toujours suivies mais sans logement, ce qui marque la capacité des équipes à assurer un service après le logement.

Le dispositif « un chez soi d'abord » concerne un ciblage du public très précis autour des personnes les plus vulnérables. Une des inquiétudes consiste à dire que le dispositif ne suffira pas à accompagner l'ensemble des personnes vulnérables.

La FAS a donc décidé de travailler cette question sur l'ensemble de la région, avec une dynamique de réseau pour le changement des pratiques. Pour cela, un module de formation a été créé pour les accompagnants, porté sur le rétablissement en santé mentale. Cette formation a bien été consommée l'année dernière. Elle se poursuit aujourd'hui avec une réflexion sur d'éventuelles évolutions face à la demande forte dans les associations.

Egalement des séjours d'immersion sur les sites expérimentateurs ont été proposés.

Action en cours : adapter les offres des différents modules, formations, adaptations avec les associations et leurs besoins, en partant du principe que la démarche est avant tout institutionnelle et peut s'inscrire dans un projet dit « logement d'abord ».

Il y a un changement de paradigme car on sépare le logement et l'accompagnement, l'un n'impliquant pas l'autre. L'accompagnement, proposé sans limite de temps, doit viser à réduire les risques liés au statut de locataire. L'équipe pluridisciplinaire doit travailler en rapport à des problèmes d'expulsion, d'addictions, d'impayés de loyer.

Il y a encore peu de projets en Auvergne pour l'instant dans le cadre du logement d'abord.

Les projets aboutis à Grenoble : Totem ; Chambéry : Un toit d'abord et Lyon : GIE.

La FAS s'attache à suivre les évolutions du plan et à accompagner le secteur de l'hébergement dans cette direction, aussi impacté par ces réformes, notamment concernant la tarification. Une réflexion est aussi lancée sur le sens du CHRS. Le CHRS est avant tout une modalité d'accompagnement, le logement en est un support. On peut tout aussi bien imaginer que le logement est aussi un support, dans le sens du droit au logement, avec le pouvoir d'agir des personnes.

Pour cela, il faut « faire corps », avec les élus et les politiques territoriales autres que les deux Métropoles, en intégrant les zones rurales.

Toutes les études montrent des dynamiques plutôt positives qu'il faut poursuivre.

La FAS souhaite engager des partenariats avec les têtes de réseau notamment la FAPIL ou l'AURA-HLM pour en faire une démarche systémique.

Des propositions, des actions, des observations sur le terrain ainsi que des évaluations sont déjà engagées. Un accompagnement des équipes est présent dans le processus de transformation, de pluridisciplinarité, de multi références et d'immersion pour se rendre compte de ce type de prise en charge.

